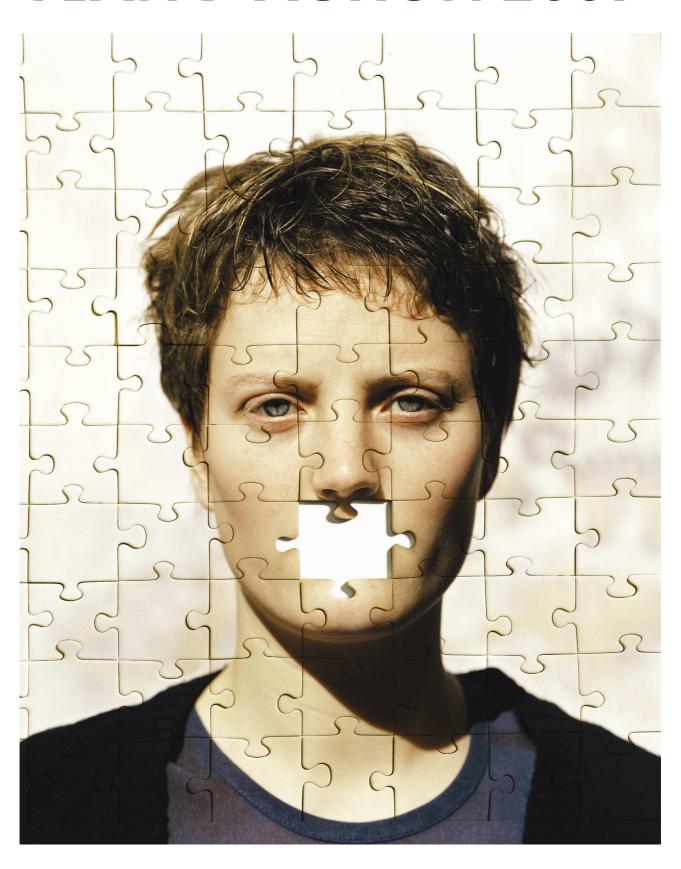
AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE

PLAN D'ACTION 2009





LES FORMATIONS D'ASF FRANCE

OUTRE SON STATUT D'ORGANISATION DE SOLIDARITE INTERNATIONALE, ASF FRANCE EST RECONNUE COMME ORGANISME DE FORMATION PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITE (N° 73310334631). LES FORMATIONS D'ASF FRANCE PEUVENT ETRE COMPTABILISEES AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE DES AVOCATS.

Le procédé mis en place vise principalement à renforcer les capacités des volontaires notamment au plan méthodologique afin qu'ils abordent de la manière la plus rationnelle et efficace les activités auxquelles ils participent. Ces formations sont également ouvertes à tous les praticiens qui souhaitent développer leurs capacités.

I. LES FORMATIONS DE FORMATEURS :

Les intervenants d'ASF France sont amenés à participer à des missions de formation, souvent en dehors de leurs frontières. La formation de formateurs permet de leur fournir l'outil méthodologique adapté et une maîtrise de la pédagogie : savoir se situer comme formateur et conseil ; gestion des prises de paroles en groupe ; développement des capacités à concevoir et mettre en œuvre une formation.

II. UN MODULE DE BASE DÉCOUPÉ EN 3 PARTIES :

Les outils de l'avocat dans le champ international : Droit Pénal International, Droit International des Droits de l'Homme, Droit International Humanitaire.

Identifier les principaux concepts et mécanismes qui permettent d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies de défense de droits dans un contexte international

- a. Mécanismes et définitions des champs
- b. Droit substantiel et Droit Pénal Spécial
- c. Les mécanismes d'application

III. QUATRE MODULES COMPLÉMENTAIRES

- a. La Défense devant les Juridictions Pénales Internationales
- b. Articulation des mécanismes universels et régionaux de protection des Droits de l'Homme : le système africain, le système européen, le système interaméricain.
- c. Application du Droit Pénal International
- d. Le procès équitable

Calendrier des Formations 2009 FORMATIONS DE FORMATEURS • FONDAMENTAUX • RENFORCEMENT MODULE FONDAMENTAL: • LES OUTILS DE L'AVOCAT DANS LE CHAMP INTERNATIONAL 9- 10 avril (à Toulouse 8- 9 octobre (à Paris) MODULES COMPLÉMENTAIRES : Le Procès équitable 11 avril (à Toulouse) • La Défense devant les Juridictions Internationales 3- 4- 5 juin (à Toulouse) 18- 19- 20 novembre (à Paris) • TRIBUNAUX ADHOC ET SPÉCIAUX SYSTEME RÉGIONAL DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME. COMPÉTENCE UNIVERSELLE formations homologuées par le CNB

janvier	février	mars	avril
l m m j 1 5 6 7 8 12 13 14 15 19 20 21 22 26 27 28 29	23 24 25 16 17 18 19 20 21 22	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 (1) 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
mai l m m j 4 5 6 7 11 12 13 14 18 19 20 21 25 26 27 28	22 23 24 15 16 17 18 19 20 21	juillet l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	août l m m j v s d I 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
	octobre U S d l m m j U S d 4 5 6 1 2 3 4 11 12 13 5 6 7 8 9 10 11 18 19 20 12 13 14 15 16 17 18 25 26 27 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	novembre l m m j v s d l 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 (8 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	décembre l m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31



4. PROJET CHINE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION D'UN « RESEAU JURIDIQUE » ENTRE AVOCATS CHINOIS ET FRANÇAIS

Les raisons de l'engagement d'ASF France :

Le projet d'ASF France a été élaboré suite à **deux missions d'urgence** visant à soutenir des avocats chinois persécutés. Tout en ayant permis d'approfondir les connaissances d'ASF du terrain et des acteurs, ces deux missions ont pu mettre à jour la forte demande de la part des avocats chinois d'un **partage d'expérience et d'une coopération** avec des confrères étrangers dans les domaines se rapportant aux droits de la défense, aux pratiques professionnelles et ordinales, ainsi qu'aux **droits de l'Homme.** Le projet s'appuie donc sur les besoins réels exprimés par les bénéficiaires et entend créer une dynamique pérenne d'échanges d'expériences et d'entraide entre les acteurs judiciaires et les défenseurs des droits de l'Homme chinois et français.

Objectifs poursuivis par l'action:

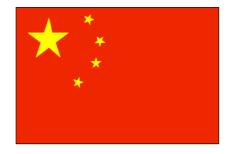
Dans une double logique de promotion des libertés fondamentales en Chine et de soutien aux confrères chinois menacés, le projet d'ASF France entend créer et animer un réseau d'entraide pour favoriser les échanges entre les acteurs judiciaires et défenseurs des droits de l'Homme chinois et français.

Activités mises en œuvre :

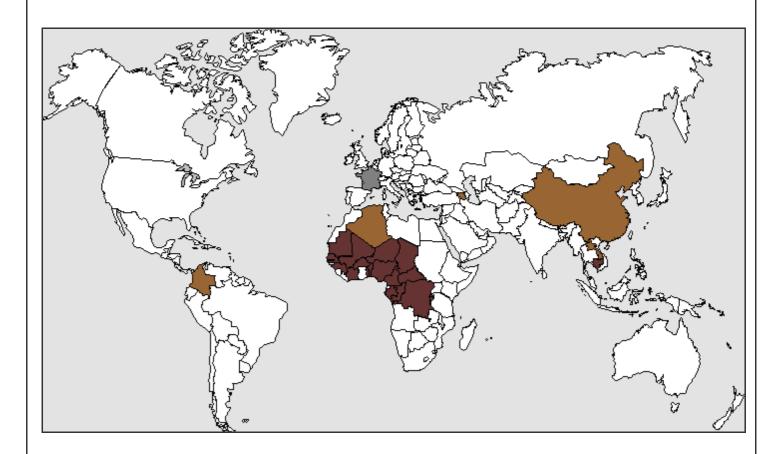
- Un cycle de conférences-débat portant sur des thèmes afférant aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales dont le but est de créer des interactions et d'impulser des dynamiques de travail et de réflexion communes.
- 2. Des « voyages juridiques » en France seront organisés pour des avocats chinois afin de rompre l'isolement dont ils souffrent. Chaque voyage sera l'occasion de mettre en place des visites de tribunaux, des rencontres avec les acteurs du monde judiciaire français et des séances de travail autour du thème de la défense des droits de l'Homme.
- 3. **missions de veille** sur les avocats chinois menacés. L'action d'ASF France en Chine participera à l'activité de recensement et de soutien menée par l'Observatoire mondial des avocats défenseurs des droits de l'Homme.

Résultats escomptés :

- 5 conférences-débat sont organisées par ASF France en Chine.
- 25 avocats chinois ont effectué des voyages juridiques en France et ont ainsi élargi leur connaissance des systèmes judiciaires de tradition romano-germanique.
- 5 missions de veille sont menées sur le terrain pour localiser et soutenir les avocats chinois en difficulté.









Projets en cours

Les projets en cours en 2009 :

- Nigeria
- Cambodge
- Afrique Francophone :

Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo

Afrique Centrale : Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad



Nouveaux projets

Les nouveaux projets en 2009 :

- Afrique de l'ouest
- Algérie
- Arménie
- Colombie
- Chine
- Laos



I - LES PROJETS EN COURS D'EXECUTION



1. PROJET CAMBODGE

- DEFENSE DES PARTIES CIVILES DANS LE CADRE DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS (CETC)
- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX : FORMATION DES AVOCATS CAMBODGIENS SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DE LA DEFENSE.

Les raisons de l'engagement d'ASF France :

Les Chambres Extraordinaires des Tribunaux Cambodgiens (CETC), dont les premières audiences ont commencé à l'été 2008, permettent pour la première fois dans l'histoire de la justice pénale internationale, la participation aux procès des victimes de crimes, en qualité de «partie civile ». Le travail du Bureau de défense des Parties Civiles dont ASF France est en charge, est indispensable pour pallier les insuffisances de l'unité des victimes des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens. De plus, les avocats cambodgiens ont reçu une formation juridique de tradition anglo-saxonne et non romano germanique. Or c'est cette dernière procédure, avec la participation des parties civiles qui sera utilisée devant les CETC. Les avocats cambodgiens vont donc devoir développer de nouvelles compétences.



3. PROJET « AVOCATS AU SERVICE DES AVOCATS »

CREATION D'UN OBSERVATOIRE MONDIAL POUR LA PROTECTION DES AVOCATS DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Les raisons de l'engagement d'ASF France :

Le projet est né du constat selon lequel les avocats de certains pays, agissant en tant que défenseurs des Droits de l'Homme sont, de manière générale, mis en danger face aux menaces dont ils font l'objet dans leur exercice professionnel. Les contraintes générales relevées ici sont particulièrement fréquentes pour les trois pays cibles de l'action que sont l'Algérie, l'Arménie et la Colombie.

Les persécutions, les emprisonnements arbitraires, et l'absence d'Ordre professionnel structuré et indépendant dont souffre les avocats de ces pays soulignent la nécessité de **combiner la formation continue de l'avocat avec sa protection** pour sécuriser son exercice professionnel.

Objectifs poursuivis par l'action:

- 1. **Renforcer les capacités** personnelles des avocats et l'influence institutionnelle des Barreaux pour la défense des défenseurs des droits de l'Homme.
- 2. Favoriser le partage et la pérennisation des outils de formation professionnelle des avocats et de leur éducation aux droits de l'Homme.
- 3. **Promouvoir un cadre de solidarité** et de protection propre aux avocats menacés dans leur mission de défense des droits de l'Homme.

Activités mises en œuvre :

Activité 1 : élaboration et création des outils pédagogiques

Diffusés en trois langues, les outils de formation aborderont les thèmes du droit international des droits de l'Homme, la défense devant les juridictions internationales, etc.

Activité 2 : formation des avocats dans les pays cibles

Elle sera déclinée en 2 étapes : les formations de formateurs nationaux d'une part, et, d'autre part, des formations des avocats à la défense des défenseurs des droits de l'Homme.

Activité 3 : création du site web et mise en ligne des outils de E-learning

Activité 4 : mise en place d'un observatoire permanent sur la protection des avocats

L'observatoire permettra le recensement des cas d'avocats menacés, leur soutien, leur suivi et leur défense. Il s'agira également de publier un rapport annuel sur la situation des avocats défenseurs des droits de l'Homme.

Résultats escomptés :

- 1. Dix formateurs sont formés et autonomisés dans chacun des trois pays cibles.
- 2. 150 avocats sont formés aux règles professionnelles et à la défense des défenseurs des droits de l'Homme dans les trois pays cibles.
- 3. Environ 10 000 avocats de par le monde ont accès aux outils pédagogiques élaborés.
- 4. Environ 20 cas d'avocats menacés de par le monde sont suivis et soutenus.
- 5. Un rapport annuel est publié par l'observatoire sur la situation des avocats menacés.

Partenaires:

L'Agence de Coopération Juridique Internationale (ACOJURIS), Avocats Sans Frontières France, le Conseil National des Barreaux, le Consejo General de la Abogacia Espanola (Espagne)et le Consiglio Nazionale Forense (Italie) constituent le consortium à ce projet.









2. PROJET A DESTINATION DES PRISONNIERS EN AFRIQUE FRANCOPHONE

RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE POUR UN MEILLEUR RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES INCARCEREES

Les raisons de l'engagement d'ASF France :

Les actions déjà entreprises dans les prisons par ASF France ont permis d'identifier une série de problèmes que le présent projet devrait contribuer à résoudre. D'une part, des groupes de population (femmes et mineurs notamment) ne sont pas en mesure d'invoquer la protection à laquelle ils ont droit d'après les textes en vigueur ; D'autre part, le **droit à un procès équitable**, dans un délai raisonnable n'est pas garanti (absence d'accès à un avocat, délais excessifs dans le traitement des dossiers, etc.). Le projet présenté se déroulera dans sept **Etats francophones d'Afrique de l'Ouest**. Il s'agit du **Bénin**, du **Burkina Faso**, de la **Côte d'Ivoire**, de la **Guinée**, du **Mali**, du **Niger** et du **Togo**.

Objectifs poursuivis par l'action :

L'action vise à :

- Développer les capacités des visiteurs de prison bénévoles à intervenir efficacement et durablement en matière d'accès au droit des personnes incarcérées.
- Améliorer l'environnement juridique du prisonnier.

Activités mises en œuvre :

- 1. Aménagement de parloirs ; informatisation des greffes ; aide à l'installation d'avocats ; guide des droits du détenu
- 2. Accompagnement technique par des juristes locaux
- 3. Stage de bilan d'étape : le rôle du visiteur de prison comme intermédiaire
- 4. Séminaire final de capitalisation

Résultats escomptés :

- Former 50 visiteurs bénévoles et sensibiliser 30 personnels pénitentiaires et judiciaires
- Elaborer et diffuser un guide des droits du détenu
- Installer 12 avocats exerçant au pénal, référents juridiques pour les équipes-terrain
- Réduire de 50% les situations anormales de détention préventive des femmes et des mineurs incarcérés dans les prisons concernées.

Partenaires:

L'organisation de solidarité internationale « **PRisonniers Sans Frontières** » **(PRSF)** est porteur de l'action. ASF France animera le volet juridique du projet.





Objectifs poursuivis par l'action:

L'action d'ASF France vise à participer au rétablissement de l'État de droit et à la promotion des droits de l'Homme au Cambodge. La réalisation de cet objectif passe par deux axes d'intervention. Il s'agira de :

- 1. Renforcer la formation initiale et continue des avocats cambodgiens
- 2. Assurer la défense des parties civiles devant les CETC

Activités mises en œuvre :

- S'agissant du programme de formation des avocats cambodgiens :
- 1. La constitution d'un groupe de « personnes ressources », avocats ou juristes, capables d'assurer les formations des avocats de manière autonome qui créeront l'effet multiplicateur des formations.
- 2. **Deux missions de formation de « co-formateurs »** qui identifieront l'existence des connaissances des avocats et définiront un plan de formation.
- 3. **Deux missions de formation des jeunes avocats** du Centre de Formation Professionnelle des Avocats cambodgiens (CFPA).
 - S'agissant du programme de défense des parties civiles :
- 1. Constituer les dossiers de parties civiles en France et au Cambodge et assurer leur suivi.
- 2. Assurer la défense des victimes du régime khmer Rouge devant les CETC.

Résultats escomptés :

- S'agissant du programme de formation :
- Formation de 8 à 10 « co-formateurs » cambodgiens en vue de leur autonomisation , notamment la capacité de concevoir et développer des formations pour les acteurs judiciaires au Cambodge.
- 2. Formation de 60 jeunes avocats cambodgiens à l'utilisation des instruments internationaux protecteurs des droits de l'Homme, à l'exercice des droits de la défense et au respect des principes du droit à un procès équitable.
 - S'agissant du programme de défense des parties civiles :
- 1. La constitution des parties civiles (entretien avec les victimes, rassemblement des pièces justificatives, traduction des plaintes) et leur suivi sont assurés par l'équipe cambodgienne.
- 2. La défense des parties civiles est assurée par les avocats cambodgiens et français: préparation des témoins, des conclusions, plaidoiries, présence aux audiences.
- 3. Le statut des victimes constituées parties civiles dans le cadre du procès est reconnu et officialisé par les CETC.

Partenaires:

Partenaire d'ASF France depuis 2004, l'Association du Barreau du Cambodge collabore à l'ensemble du projet. Dans le cadre du programme de formation des jeunes avocats, le Centre de Formation Professionnelle des Avocats cambodgiens (CFPA) intervient en tant que partenaire exécutif.



2. PROJET MALI

TOURS JURIDIQUES AU MALI : ACCES AU DROIT ET A LA JUSTICE POUR LES POPULATIONS VULNERABLES – VILLES DE KOULIKORO, SEGOU ET SIKASSO

Les raisons de l'engagement d'ASF France au Mali :

Un certain nombre de dysfonctionnements dans le système judiciaire malien ont poussé ASF Mali à élaborer ce projet. En effet, la **méconnaissance de leurs droits par les citoyens** est généralisée, et ceci est d'autant plus vrai pour les populations rurales et les moins éduquées. De plus, le Mali compte moins de 275 avocats pour près de 14 millions d'habitants. Par conséquent, les populations les plus défavorisées n'ont pas accès à la Justice. Les régions de **Koulikoro**, **Ségou et Sikasso** illustrent tout à fait ces dysfonctionnements en matière **d'accès au droit et à la justice** : elles ont été privilégiées car elles enregistrent un taux de criminalité relativement élevé et une présence très limitée d'avocats.

Objectifs poursuivis par l'action :

ASF France entend promouvoir l'accès au droit, plus particulièrement pour les détenus et les personnes les plus défavorisées à travers un renforcement de l'aide juridictionnelle.

Activités mises en œuvre :

Dans le but d'atteindre l'objectif fixé, seront organisées 2 tournées de 21 jours chacune pour mettre en œuvre deux volets distincts et complémentaires du projet :

- 1. **Aide Juridictionnelle** travail dans les prisons auprès des détenus : identification et traitement des cas problématiques.
- 2. Formation de deux jours à destination des acteurs de la vie judiciaire dans le but de les sensibiliser sur l'accès à la justice, le respect du droit à un procès équitable et des droits de la défense, la promotion des droits de l'Homme et assistance juridique à la population.

Résultats escomptés :

- Une défense effective des accusés a été mise en place : de 180 à 230 détenus ont eu accès à un avocat.
- Dans chaque ville de 180 à 230 personnes ont bénéficié d'une consultation juridique gratuite.
- Les acteurs de la vie judiciaire sont sensibilisés à l'intérêt de l'aide juridique et au respect des droits de l'Homme.

Partenaires:

Grâce à sa position privilégiée d'acteur local, **ASF Mali** est pleinement associé à l'ensemble des activités du projet.





II – LES PROJETS A METTRE EN ŒUVRE

1. PROJET LAOS

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET CREATION D'UN « RESEAU JURIDIQUE » ENTRE ACTEURS JUDICIAIRES LAOTIENS

Les raisons de l'engagement d'ASF France :

Malgré l'ouverture croissante du pays, la profession d'avocat au Laos reste sous représentée avec seulement 69 praticiens concentrés essentiellement dans la capitale. Le défaut de regroupement des avocats en un corps professionnel fort et indépendant, conjugué à une formation insuffisante, soulèvent la nécessité de soutenir les avocats laotiens par une meilleure formation dans le domaine des droits de l'Homme notamment et à travers la mise en place d'un « réseau juridique » facilitant les échanges d'expériences.

Objectifs poursuivis par l'action:

A l'image de l'action entreprise au Cambodge, le projet d'ASF France au Laos entend **renforcer** l'État de droit et participer à la promotion des Droits de l'Homme. La réalisation de cet objectif passe par deux axes d'intervention. Il s'agira donc de :

- 1. Contribuer à l'appropriation, la promotion et la défense des standards internationaux en matière de droits de l'Homme
- 2. Favoriser une dynamique d'échange d'expériences entre les avocats laotiens pour inspirer des actions communes en matière de droits de l'Homme

Activités mises en œuvre :

- 1. Des **sessions de formation de formateurs** seront mises en place afin de créer un groupe de « co-formateurs » capable d'animer des formations de manière autonome.
- 2. Des sessions de **formation à destination des avocats** portant sur les instruments de la profession d'avocat, et sur les textes nationaux et internationaux.
- 3. Un tour juridique et des ateliers de travail permettront d'échanger les expériences en matière d'accès au droit des personnes vulnérables. A cet effet, des visites de prisons, de tribunaux ainsi que des entretiens avec des officiers de police seront organisés.
- 4. **Des conférences** associant l'ensemble des acteurs judiciaires locaux (Avocats, magistrats, universitaires, représentants du Barreau) offriront la possibilité de développer un nouveau **réseau de coopération** entre professionnels du droit au Laos.

Résultats escomptés :

- 3 tours juridiques organisés, impliquant des spécialistes laotiens et français.
- 3 conférences tenues à Vientiane.
- Environ 30 « co-formateurs » capables d'élaborer et d'animer des formations.
- Environ 70 jeunes avocats sont formés à la défense des droits de l'Homme.

Partenaires:

Ce projet bénéficiera du soutien de l'Association du Barreau du Royaume du Cambodge et de l'Association du Barreau du Laos.





4. PROJET AFRIQUE FRANCOPHONE

- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE CENTRALE ET EN AFRIQUE DE L'OUEST.
- FORMATION INTERREGIONALE DE FORMATEURS AUX INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX PROTECTEURS DES DROITS DE L'HOMME ET A LA COUR PENALE INTERNATIONALE.
- CONSTITUTION D'UN RESEAU SOLIDAIRE DE DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Les raisons de l'engagement d'ASF France :

L'action s'inscrit dans un contexte général de violations massives des droits de l'Homme dont les femmes et les enfants sont les premières victimes. La méconnaissance, à la fois des justiciables et des défenseurs eux-mêmes, de leurs droits fondamentaux et des instruments protecteurs des droits de l'Homme représente un obstacle majeur. Il existe donc une nécessité de renforcer les savoirs et pratiques des acteurs juridiques africains concernant ces instruments.

Objectifs poursuivis par l'action :

- Former des avocats et défenseurs des droits de l'Homme à l'utilisation des instruments juridiques internationaux et à la procédure de la Cour Pénale Internationale.
- Constituer un groupe de personnes ressources capables de dispenser à leur tour des formations dans leur pays respectifs
- Faciliter la mise en place d'un réseau régional d'avocats formateurs et défenseurs des droits de l'Homme.

Activités mises en œuvre :

Il s'agit de mettre en place un double cursus de formation de formateurs l'un en Afrique Centrale, l'autre en Afrique de l'Ouest en 4 étapes:

- Etape 1 : formation de formateurs aux méthodes pédagogiques
- Etape 2 : formation de formateurs à la technique juridique
- Etape 3 : Renforcement des méthodes pédagogiques

AVOCATS SANS FRONTIERES

Etape 4: accompagnement et évaluation

Résultats escomptés :

- Les praticiens seront ainsi à même :
 - D'alerter la Cour Africaine des droits de l'Homme et des peuples et mettre en œuvre tous les recours, instruments et stratégies adaptées au contexte régional, y compris devant la Cour Pénale Internationale
 - D'assurer la défense d'une victime ou d'un accusé devant les instances régionales et la Cour Pénale Internationale
- Les praticiens formés auront acquis les connaissances et savoir-faire nécessaires pour concevoir et animer des formations pratiques destinées soit à leurs confrères.
- Un réseau régional solidaire de formateurs et de praticiens des droits de l'Homme aura été constitué.

Partenaires:

ASF France organisera ces formations en partenariat avec **ASF Mali** pour la sous-région Afrique de l'Ouest et la **Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme** pour la sous-région Afrique centrale.

Ligue centrafricaine des droits de l'Homme



3. PROJET NIGERIA

SOUTIEN ET APPUI AUX AVOCATS DES ACCUSES ENCOURANT LA PEINE DE MORT OU AUTRE TRAITEMENT CRUEL, INHUMAIN OU DEGRADANT

Les raisons de l'engagement d'ASF France au Nigeria :

Marquant le début de l'engagement d'ASF France au Nigéria, la condamnation à mort par lapidation d'Amina Lawal en 2003 est révélatrice des difficultés de la justice nigériane. Outre les violations des droits de la défense et du droit à un procès équitable, la peine de mort est toujours largement prononcée. Entre 500 et 700 prisonniers nigérians seraient actuellement dans le couloir de la mort et ce malgré le moratoire imposé en 2004. Enfin, les peines prononcées par les tribunaux charia : la flagellation, l'amputation et la lapidation, constituent, au regard de la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT) ratifiée par le Nigéria, des traitements cruels, inhumains et dégradants.

Objectifs poursuivis par l'action :

L'action d'ASF France au Nigeria vise deux objectifs principaux :

- 1. Promouvoir la connaissance et l'application de la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT) par le monde judiciaire.
- 2. Contribuer à l'accès au droit et à la justice des populations vulnérables aux actes de tortures et des détenus condamnés à la peine de mort. L'action tend à la réduction du nombre de mauvais traitements infligés et de condamnés à mort.

Activités mises en œuvre :

- 1. Apporter une **aide juridictionnelle** aux personnes victimes de tortures et de mauvais traitements ainsi qu'aux personnes condamnées à la peine capitale.
- 2. Des sessions de formations ainsi que des tables rondes seront organisées pour former et à sensibiliser les acteurs judiciaires locaux, d'une part, à l'application effective de la CAT, et, d'autre part, à l'application restrictive de la peine de mort.
- 3. Lancer une campagne d'information à destination du grand public : des ateliers de sensibilisation avec les acteurs locaux (leaders communautaires, responsables associatifs), et des réunions publiques d'information seront tenus.

Résultats escomptés :

- De 1 000 à 1 500 personnes en garde à vue bénéficient de l'assistance d'un avocat.
- De 400 à 500 personnes en détention provisoire bénéficient de l'assistance d'un avocat en vue de la mise en état et du jugement de leur procédure et, le cas échéant, de leur relaxe ou de leur acquittement.
- Environ 500 acteurs de la vie judiciaire sont formés et sensibilisés à la CAT et à une application plus restrictive de la peine de mort.

Partenaires:

Ce projet bénéficie du soutien du Barreau de Paris.

Le Cabinet Clifford Chance et ASF Québec interviennent en tant que partenaires du projet. L'action est également soutenue par des partenaires locaux que sont la Nigerian Bar Association, le Legal Aid Council Of Nigeria et The Constitutional Rights Project (ONG).



